

# Règlement des 24h de Montroy 2026

1ère édition des 24h de Montroy en relais et solo

## Article 1 : Lieu / Date et horaire de l'épreuve

L'épreuve se déroulera Espace ORGERON, à MONTROY- 17220, les 26 et 27 Septembre 2026.

Le départ sera donné à 12h00.

Le circuit d'une longueur de 4000 mètres sera à réaliser à allure libre sur les chemins non éclairés et rues de la commune, sécurisé par les bénévoles du club et de la commune.

## Article 2 : Organisateurs et Directeur de course

Montroy Running Club : 07 56 83 75 96 – montroyrunningclub@gmail.com

Directeur de course : 06 44 06 02 79 – Monsieur GOUDOUNESQUE Jean-Jacques

## Article 3 : Inscription et annulation

Inscription en ligne pour participer à l'épreuve sur **KLIKEGO** (aucune inscription sur place).

La limite du nombre des inscrits : 400 coureurs et coureuses.

Droits d'inscription : 45€ par Athlète à compter du **07 Mai 2026** (puis 50€ à partir du 01 Juillet 2026).

Chaque équipe inscrite sera composée de 2, 4 ou 6 coureurs (ou solo), sans distinction de catégories Hommes/Femmes dans la constitution des équipes.

La clôture des inscriptions en ligne : **01 Septembre 2026**

La Direction de course se réserve le droit d'annuler la course en cas de fortes intempéries. Dans ce cas, les équipes seront remboursées.

ATTENTION : une fois la course commencée aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

## Article 4 : Conditions de participation

La participation à l'épreuve est conditionnée à :

- 1) **Catégorie d'âge** : être majeur ou à partir de 16 ans avec autorisation parentale
- 2) **Justificatif** : tout participant se doit de présenter lors de l'inscription soit un Certificat Médical, soit une Licence FFA ou bien un PPS (<https://pps.athle.fr/>)
- 3) Chaque participant se devra de **porter son dossard tout au long de l'épreuve**.

## Article 5 : Assurance / responsabilité Civile

La responsabilité de l'organisateur et des bénévoles est couverte par une police d'assurance souscrite auprès du cabinet **MAIF**, les concurrents étant couverts par leur assurance responsabilité civile.

## Article 6 : Réclamations

Les éventuelles réclamations pourront être faites auprès de l'organisation, aux coordonnées mentionnées à l'article 2.

## Article 7 : Relais / Chronométrage

Les passages de relais durant les 24h seront libres et s'effectueront obligatoirement dans une zone réservée à cet effet. Un couloir de passage sera mis en place pour les concurrents désireux d'effectuer plusieurs tours sans relais.

Le chronométrage électronique de la course sera réalisé par la société **OK-TIME** avec suivi en direct sur écran.

Chaque équipe (ou solo) recevra un bracelet électronique à s'échanger obligatoirement lors des relais.

Le relayeur devra porter ce bracelet durant son tour de circuit.

Le classement sera effectué sur le nombre total de tours par équipe (solo). Tous les tours commencés devront être terminés pour être validés, y compris après le bip final.

Le bracelet devra être restitué à la fin de l'épreuve. En cas de non restitution, il sera facturé à l'équipe.

## Article 8 : Classement et récompenses

Un classement sera effectué pour toutes les catégories d'équipes, ainsi que solos.

L'organisation déterminera librement les différentes récompenses et lots qu'elle souhaitera attribuer aux 3 premiers de chaque catégorie (solo, équipes 2, 4 ou 6).

Chaque concurrent se verra remettre un cadeau-souvenir à la remise des dossards et/ou à la fin de l'épreuve.

## Article 9 : Sécurité- Secours

La sécurité médicale sera assurée par une équipe de la **Sécurité Civile**.

Tout coureur ou coureuse, dont le comportement risque de mettre en danger les autres concurrents, le public ou l'organisation, sera disqualifié immédiatement et sans avertissement, il en sera de même pour le sportif pris en train de tricher.

Les chemins de la ville n'étant pas éclairés, **la lampe frontale ou de poitrine sera obligatoire** dès la tombée de nuit.

Les 10 % de routes de la commune seront fermés par arrêté municipal et protégés par véhicules.

Le parcours ne permet pas l'accueil des sportifs en fauteuil.

Les participants se doivent secours et entraide. En cas de problème, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours, et ne laisser en aucun cas une personne blessée seule.

Tout manquement à ces règles élémentaires pourra être sanctionné par élimination.

## **Article 10 : Accueil, hébergement et restauration**

L'organisation met à disposition des équipes un emplacement (sans électricité) afin d'installer leur propre matériel de camping et de confort (tente, tonnelles, barnum), les véhicules ne sont pas autorisés sur place.

Possibilité de s'installer sur le site dès le vendredi après demande auprès de l'organisation.

Un **parking** (fléché) sera mis à disposition des concurrents à 300 mètres du village (prévoir petit chariot si matériel lourd).

Des **WC** seront installés sur le village concurrents, avec également une réserve d'eau mais pas de douche sur place.

Les concurrents devront amener leur propre ravitaillement pour les 24h. Toutefois, un ravitaillement léger en sucre rapide et boisson sera installé sur le village départ, mais aucun sur le parcours, sauf en cas de grosse chaleur.

3 Food Trucks et buvette seront présents aux heures des repas.

**Les concurrents devront amener et utiliser leur propre contenant liquide pour des questions d'éco-responsabilité.**

Un **briefing** d'avant départ vous sera proposé à partir de 11h00 (un responsable de chaque équipe devra être présent).

La remise des dossards aura lieu à partir de 8h00 le **samedi 26 septembre**.

Possibilité de s'installer sur le site dès le vendredi après demande auprès de l'organisation.

## **Article 11 : Animation**

L'animation sera assurée par la compagnie « **Les têtes perchées** » et le groupe « **Arcomuse** ».

Un speaker animera la course, une sonorisation et des jeux de lumières seront installés.

Une séance de Yoga (par Professeur diplômé) sera proposée aux concurrents le dimanche matin.

Une partie du montant des dossards sera reversée à l'association « **Décrochons la Lune** ».

## **Article 12 : Respect de l'environnement**

Toute personne ne respectant pas l'environnement et qui sera surpris à jeter des emballages, des papiers ou tout autre détritus avant, pendant ou après la course, sera immédiatement sanctionnée par l'organisation.

## **Article 13 : Acceptation du règlement**

Toute inscription aux 24h de Montroy implique la prise de connaissance du présent règlement ainsi que son acceptation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sans préavis, ou annuler l'épreuve pour des raisons qui leur seraient imposées par les autorités compétentes.

## **Article 14 : Droit à l'image**

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.